



Compte rendu CTI Du 14 décembre 2020

Ce CTI se tient à la veille du déconfinement. Pour rappel, le reconfinement de l'ensemble des citoyens de notre territoire avait été prononcé par le Président de la République, suite à la dégradation de la situation sanitaire, le vendredi 30 octobre 2020.

Traditionnellement ce CTI est principalement consacré à l'étude des projets qui peuvent être retenus dans le cadre des ACT- Améliorations des Conditions de Travail, au titre des Investissements pour l'année suivante ainsi qu'à la validation du Plan Interrégional de Formation-PIF, 2021.

Point sur les suites à donner au CTI du 29 octobre 2020 :

- Le problème de sécurisation concernant la porte d'entrée principale de l'antenne Milieu Ouvert d'Argentan devrait se régulariser par la livraison d'une nouvelle porte vraisemblablement début 2021 afin de remplacer la porte qui ne ferme plus et qui n'est pas réparable.
- Concernant le suivi sur le déploiement de la téléphonie en cellule, l'ensemble des établissements de l'Interrégion est pourvu, mises à part les MA de Brest et de Caen dont la fin du déploiement est prévue le 15 janvier 2021 et le 29 janvier 2021 pour le QMA de Nantes.
La MA de Cherbourg est quant à elle au stade de la visite technique du 16 octobre 2019.
- ***Lors du dernier CTI, La CGT avait souhaité faire un point concernant les ASS dans les SPIP particulièrement au sujet de leur Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise-IFSE, suite à sa revalorisation indemnitaire.***
L'administration précisait alors, qu'effectivement l'IFSE avait été revalorisé et que le paiement serait effectif sur le traitement de novembre et rétroactif au 1^{er} janvier 2020. Depuis ce CTI, l'administration a transmis la note sur la revalorisation de l'IFSE des ASS aux SPIP.
- ***A l'occasion de ce CTI, La CGT dénonçait que les moniteurs de sport titulaires et contractuels ainsi que les moniteurs exerçant auprès des mineurs ne bénéficient pas, pour une majorité d'entre eux, du remboursement de leurs frais d'habillement spécialisés (chaussures de sport) qui, selon la dernière circulaire du 29 septembre 2020 s'élève désormais à 180 euros annuel sur présentation des justificatifs d'achat ou via un bon de commande.***
L'administration ne connaissait pas cette problématique et s'engageait à se renseigner. La note du 29 septembre 2020 a été transmise aux établissements mais ne concerne plus les agents œuvrant auprès des détenus mineurs prétextant que ces derniers portent un uniforme...

- *Lors du dernier CTI, La CGT a souhaité connaître le positionnement de l'administration face à cette situation vécue au sein du CP d'Alençon Condé-sur-Sarthe où un 1^{er} Surveillant a été « remercié » de ses bons et loyaux services au sein de « l'atelier » où il exerçait depuis plusieurs années et responsable du secteur en l'absence d'un officier prévu à l'organigramme. Avec la nomination récente d'un officier, le 1^{er} Surveillant a été placé sur un poste vacant d'adjoint MC2 alors que dans le même temps un Surveillant a été nommé « faisant fonction » à sa place.*

L'administration s'était alors engagée à prendre contact avec le Directeur pour clarifier cette situation et apporter sa réponse. L'administration nous confirme, lors de ce CTI, qu'elle a bien pris contact avec le Directeur du CP d'Alençon Condé-sur-Sarthe mais ne souhaite pas communiquer plus d'infos à ce sujet, charge à la CGT de se renseigner... *Ce qu'elle a fait et se conforte que la situation de notre collègue 1^{er} Surveillant semble évoluer vers une réintégration sur son poste d'origine.*

ACT Investissement 2021 :

Une communication CGT concernant le tableau répertoriant les projets retenus ainsi que ceux qui ne l'ont pas été a été diffusé à l'intention des adhérents de la CGT.

Pour rappel, le montant alloué aux Améliorations des Conditions de Travail (Investissements et Fonctionnements) est de 125 000 € pour 2021.

Les crédits dédiés aux Investissements s'élevant à environ 92024,52€, il reste donc à répartir **32975,48 €** aux établissements (selon le nombre d'agents) pour les **ACT Fonctionnements**.

Validation du PIF 2021 :

L'administration nous présente la déclinaison des formations offertes pour l'année à venir, prévisionnel que l'administration estime pertinemment difficile à honorer au vu des contraintes sanitaires liées à la COVID-19.

Le montant global estimé est de 499 999 euros alors que pour 2020 le montant prévisionnel s'élevait à 474 757 euros.

L'augmentation s'explique en partie par une hausse de la ligne budgétaire associée au Compte Personnel de Formation- CPF, tout en sachant qu'en parallèle la Commission d'Examen des Demandes Individuelles de Formation- CEDIF, étant supprimée au profit du CPF, ce budget a pu être réinvesti.

Point PEC Immo :

- **Projet de construction d'un nouvel établissement à Vannes ;**

Suite au dernier CTI, au cours duquel La CGT avait souhaité savoir si la construction d'un nouvel établissement à Vannes prévalait sur la réhabilitation de l'actuelle MA de Vannes. L'administration pensait que l'arbitrage du Garde des Sceaux serait rendu avant la fin de l'année.

A ce jour, l'arbitrage n'est pas rendu mais l'administration s'engage à nous prévenir dès qu'il le sera.

- **MA La Roche-sur-Yon/ MA Fontenay-le-Comte ;**

Suite à l'interrogation de La CGT, lors du dernier CTI, concernant l'évolution des projets de douches en cellules à la MA de la Roche-sur-Yon et des vestiaires femmes pour la MA de Fontenay-le-Comte.

L'administration nous avait répondu, in fine, que dans le cadre d'une rénovation globale, l'estimation des travaux avoisine le double de l'enveloppe budgétaire allouée initialement. La DAP avait retoqué les propositions de la DI en précisant que l'enveloppe ne pouvait être que de 4 millions d'euros au total pour les sites de la Roche-sur-Yon et Fontenay-le-Comte et a demandé que l'étude de faisabilité soit reconduite mais uniquement sur la partie détention. Cette dernière a été transmise à la DAP et nous étions dans l'attente de sa validation.

Au questionnement de La CGT, l'administration répond que le projet est retenu concernant la rénovation de la MA de la Roche-sur-Yon et que les travaux vont débuter en 2022. Concernant le projet de vestiaires femmes à la MA de Fontenay-le-Comte, l'établissement pourrait bénéficier d'une enveloppe dédiée de la DAP suite à une enquête égalité femmes-hommes.

- **Projet de délocalisation de l'antenne Milieu Ouvert d'Argentan ;**

La CGT souhaite avoir des précisions quant au projet de délocalisation de ce site à l'étude mais qui ne se finalise pas faute de locaux disponibles à louer. Une étude est en cours quant à la faisabilité du projet de création d'un pôle judiciaire.

L'administration nous répond que c'est un projet d'envergure. Après avoir envisagé d'investir les anciens locaux de la Banque Postale, s'avérant finalement trop exigus, l'administration envisage de se lancer dans un programme de construction jugé très onéreux et porté par la Préfecture et le Secrétariat général. Une nouvelle réunion est planifiée le 04 février prochain dans l'attente de l'aval du Ministère.

- **QSL de Nantes ;**

L'administration nous annonçait, lors du dernier CTI, la construction d'un QSL à Nantes, évoqué lors du PEC 2019. Les délais pour obtenir le permis de construire justifiaient la raison pour laquelle ce projet n'avait pas encore abouti. Le nouveau QSL sera situé au niveau du CD de Nantes et les travaux devaient débuter courant septembre/octobre 2020.

La phase de candidature travaux a dû être relancée pour des consultations complémentaires entraînant un retard de deux mois dans le démarrage des travaux.

Au questionnement de La CGT, l'administration répond que les travaux n'ont toujours pas commencé et ce, à cause d'une relance de lot qui ne rentrait pas dans l'enveloppe budgétaire. Il est prévu que les travaux débutent fin mars-début avril 2021.

- **Point sur les travaux MA Coutances-MA Cherbourg.**

L'administration déclarait lors du dernier CTI qu'une enveloppe budgétaire de 4 millions d'euros avait été attribué conjointement à ces deux établissements et que des travaux avaient débuté au niveau de Cherbourg. ***La CGT souhaite faire un point sur l'évolution de ces travaux.***

Les travaux concernant la MA de Cherbourg continuent et une étude de faisabilité est en cours concernant la MA de Coutances.

Point COVID-19 :

La situation semble se stabiliser.

A la date du CTI :

5 agents sont testés positifs :

CP Nantes : 1

CP Alençon Condé-sur-Sarthe : 1

MA Le Mans-les-Croisettes : 1

SPIP 72 : 1

SPIP 27 : 1

Depuis 1 agent a été testé positif le 17 novembre au CP de Rennes ainsi que 2 agents au CP d'Alençon Condé-sur-Sarthe.

Concernant la population pénale : 2 détenus testés positifs

MA Caen : 1

CP Rennes-Vezin : 1

Points RH:

- **GIPA- Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat ;**

Suite à la parution du décret du 23 octobre 2020, point de repère pour la mise en œuvre de la garantie en 2020, la période de référence étant fixée du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2019, en lien avec une inflation moyenne de 3,77% sur cette période et servant à déterminer le montant de la garantie versée.

498 agents sont concernés par cette garantie au niveau de la DI de Rennes soit environ 10% du total des agents. Cette garantie sera versée automatiquement sur le traitement de décembre contrairement à 2019 où elle avait été versée en novembre.

- **Télétravail ;**

Alors que 247 agents étaient en télétravail la semaine précédant la tenue du CTI, 253, dont 173 en SPIP, se trouvent dans cette position à la date du CTI.

Point PC portables :

Ce point est lié au point COVID-19 puisqu'un déploiement de PC portables a été nécessaire pour répondre aux besoins liés au télétravail préconisé depuis le début de la crise sanitaire.

Ce PC portable remplacera à terme le PC fixe. Avant qu'il soit une dotation individuelle, ce PC est sur certains sites mutualisable en raison du manque de PC portables.

Ce donc 6000 ultraportables qui ont été achetés par la DAP dont 924 pour la DI de Rennes. Ils ont été scindés en 4 lots et distribués d'octobre 2020 à janvier 2021.

Le 1^{er} lot de 231 portables est à destination des CPIP, ASS et PA dans les SPIP, PA et PT en Etablissement pénitentiaire, l'ensemble des agents du siège ainsi que les Officiers en détention.

Alors que le premier lot devait être distribué sur les 4 départements les plus touchés alors par le COVID-19 (SPIP 14, 35, 49 et 76) pour permettre de doter tous les personnels CPIP et administratifs, la dotation individuelle a été à destination du SPIP 35 dont le milieu fermé du CP de Rennes et Rennes-Vezin, les SPIP 53 et 49.

La DI se donne trois mois à partir de janvier pour doter les autres SPIP. Seront pourvus ensuite les agents du siège de la DI, chaque Etablissement Pénitentiaire qui sera doté d'un PC d'astreinte puis les agents PA et PT en Etablissements.

Une deuxième vague de 6000 ultraportables a été annoncé par la DAP.

- **Cartes professionnelles :**

Depuis 2017, les agents ne détiennent plus de cartes professionnelles mais des attestations sous la forme papier. A terme l'ensemble des cartes professionnelles doit être remplacé par de nouvelles. Priorité est donnée aux agents porteurs d'attestations et aux agents amenés à se déplacer dans le cadre de leurs missions professionnelles. La responsabilité d'impression de ces nouvelles cartes revient à l'imprimerie nationale.

- **Etat des lieux de la médecine de prévention :**

Depuis la parution du décret publié le 27 mai 2020, la dénomination « médecin de prévention » est remplacé par « médecin du travail ».

La carence en médecin de prévention s'amenuise avec :

La réouverture des cabinets de médecine de prévention du département de la Loire-Atlantique (Nantes et Saint Nazaire) depuis septembre 2020 ;

Le recrutement en cours d'un médecin du travail au niveau de la Seine Maritime pour le Havre et Dieppe. Jusqu'alors c'est le médecin du travail couvrant déjà le secteur de Rouen qui s'occupait de ces deux secteurs ;

Recrutement d'un médecin du travail pour l'Eure à compter de mi-janvier 2021.

Seul le secteur Guingamp est couvert par un médecin du travail, les deux postes couvrant les autres secteurs de ce département des Côtes d'Armor : Dinan, Saint Briec, Lannion, Loudéac et Plérin demeurent vacants.

A l'origine d'une initiative novatrice d'expérimentation de mutualisation de l'offre de médecine de prévention a été initiée dans le département de l'Orne notamment avec l'ouverture d'un cabinet de médecine de prévention inter-fonction publique à Alençon. Quid de la prise en compte des risques professionnels des services de la justice.

- **Articles 15 et CHSCTD :**

La CGT, à travers ce point, dénonce la remise en cause des articles 15 liés à la tenue de certaines instances.

Il s'agit dans ce cas précis du CHSCTD. Les élus qui siègent à cette instance travaillent au niveau de la même structure. Le Directeur a, en première instance, contesté la présence conjointe du titulaire et du suppléant à ce comité arguant « charge à eux de s'arranger entre eux », estimant qu'ils représentent la structure alors qu'ils œuvrent pour le département...et remettant en cause l'intérêt du CHSCTD, invoquant même la nécessité de service qui, dans le cadre de convocations de l'administration, ne peut être retenue que lors de situations extrêmes.

Et ce n'est que suite à des échanges de mails, convocations en bilatérale et argumentations et ce, sur 15 jours !! que le Directeur a décidé que le suppléant ne disposerait que d'une demie- journée de son article 15. Seul le titulaire a pu finalement bénéficier de la validation d'une autorisation d'absence pour la journée.

Alors qu'en application du 2nd alinéa de l'article 31 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 : La durée de l'autorisation comprend la durée prévisible de la réunion+ un temps égal à la durée prévisible de la réunion pour la préparation et le compte rendu et les délais de route le cas échéant.

L'administration nous répond que c'est l'agent suppléant qui a proposé en dernière instance de n'utiliser que la moitié de son autorisation et qu'elle souhaite être saisie à chaque fois que les agents convoqués au titre de l'article 15 rencontrent ces difficultés.

- **Climat sur la MA de Coutances.**

Depuis l'arrivée de la nouvelle Cheffe d'établissement en mars 2020, la situation au sein de la MA de Coutances n'a cessé de se dégrader au point que le CHSCTD du 8 octobre a été saisi.

Un communiqué unitaire CGT- FO- UFAP du 21 septembre puis un autre CGT- FO du 27 septembre ont dénoncé un positionnement professionnel inadapté de la part du Cheffe d'établissement, des propos et attitudes vulgaires ainsi que des remarques désobligeantes entraînant des arrêts de Personnels qui éprouvent un épuisement psychologique.

Une saisine de la DAP a permis qu'une mission de contrôle interne soit diligentée pour se rendre à la MA début novembre afin d'établir un diagnostic et définir des axes à travailler. A l'issue une mission d'accompagnement sera mise en place.

La CGT qui suit ce dossier de très près a voulu que l'administration nous précise les décisions prises à l'issue de cette mission de contrôle.

L'administration nous répond que la Cheffe d'établissement a adopté un comportement « de réserve » et que le climat au sein de la MA avait positivement évolué.

La CGT, qui relaie le bilan effectué de la section locale CGT Pénitentiaire, craint que la Cheffe d'établissement ne recommence lorsque son Adjoint et la Responsable RH en arrêt reviendront.

La CGT reste vigilante afin que les responsabilités qui incombent à chacun soient reconnues et que l'ensemble des Personnels retrouve sa dignité et une sérénité propre à des conditions de travail dont l'administration est responsable.

Questions diverses :

- **Validation des rapports par les cadres dans les SPIP ;**

La CGT dénonce qu'un projet de texte touchant à l'organisation et au fonctionnement des services ne soit pas présenté au comité technique compétent en application de l'article 34 du décret du 15 février 2011. Cette consultation est obligatoire. La CGT fait allusion à la note DI du 19 novembre 2020 concernant la validation des rapports et accompagnement des pratiques professionnelles en SPIP.

L'administration, partant du principe que cette note découle de celle du DAP du 15 septembre 2020, estime qu'elle n'a pas à le soumettre au comité technique

La CGT fait le constat amer, que même au sein de ce CTI, aucun projet de note n'a été soumis au vote des Organisations Syndicales mesurant ainsi leur positionnement. Ce CTI étant assimilé, pour la CGT, à une simple chambre d'enregistrement.

- **Renouvellement des sièges miradors du CD de Val-de-Reuil ;**

Afin de renouveler les fauteuils des miradors, le Directeur du CD de Val-de-Reuil sollicite la DI afin que l'achat de ces derniers se fasse hors catalogue du marché public, le matériel proposé dans le cadre du marché public étant jugé trop fragile au vu de son utilisation intensive et de la carrure hétérogène des Personnels.

L'achat de ce type de matériel ne peut s'effectuer en dehors du marché public. Il entre dans le cahier des charges

- **Bracelet Anti-Rapprochement / BAR :**

Le BAR, porté par le décret du 23 septembre 2020 et déployé au sein de cinq juridictions pilotes depuis le mois de septembre, est une mesure de protection pour lutter contre les violences conjugales et peut être ordonné au civil comme au pénal. Alternative à un éventuel emprisonnement, il garantit une protection de la victime via un dispositif de surveillance par géolocalisation pouvant donner lieu à l'intervention des forces de sécurité intérieure.

C'est un Surveillant du SPIP qui va poser le bracelet et remettre une unité mobile à la personne placée.

La CGT souhaite savoir si l'administration a évalué la charge de travail liée à cette nouvelle mission qui incombe aux Surveillants dans les SPIP ainsi que la mise en place d'un protocole prenant en compte les problèmes logistiques.

L'administration n'a pas du tout évalué la charge de travail.

- **Dotation en effets d'uniforme des Personnels de Surveillance :**

La note DAP du 25 novembre 2020 fait suite à la réunion de la commission habillement du 16 septembre 2020 au sein de laquelle certaines évolutions de la dotation en effets d'uniforme des Personnels de Surveillance ont été actées.

Il nous est précisé que cette nouvelle dotation 2021 sera livrée en mars 2022.

La CGT demeure vigilante afin que l'intérêt et la sécurité de l'ensemble des Personnels soit préservée.

Le prochain CTI est programmé le 11 mars 2021.

Afin qu'il soit le reflet de vos questionnements et difficultés rencontrés dans le déroulement de votre quotidien, n'hésitez pas à nous faire part des points que vous souhaitez voir porter à l'ordre du jour de ce prochain CTI.

Geneviève MAROT
Benjamin BONS
Secrétaires Interrégionaux CGT
Union Interrégionale de Rennes
Représentants CGT en CTI